Montpellier, le 24 janvier 2016

Collectif anti gare de la Mogère M. Michel JULIER 22 rue Meyrueis 34000 Montpellier

portable: 06.83.83.37.40 e-mail: garetgv@free.fr

site internet : <a href="http://garetgv.free.fr">http://garetgv.free.fr</a>

Mme la Présidente, Carole DELGA Hôtel de Région LR MP 22, boulevard du Maréchal-Juin 31406 Toulouse Cedex 9

## **LETTRE OUVERTE**

Objet : Moratoire sur le projet de gare de la Mogère, et demande de rendez-vous

Madame Delga,

Nous vous félicitons pour votre élection à la présidence de la Région, à la tête d'une majorité qui a notamment décidé un *«moratoire sur les financements régionaux sur les projets [ferroviaires] faisant débat»*, dont la gare TGV de la Mogère à Montpellier, ce dont nous nous réjouissons.

Nous vous prions donc de nous informer de vos démarches auprès de la SNCF pour suspendre au plus tôt des travaux de construction de cette gare, et nous sollicitons dès aujourd'hui une entrevue avec Monsieur Jean-Luc Gibelin, vice-président en charge des transports.

Bien évidemment, nous prévoyons de contribuer aux « États généraux du ferroviaire », afin d'exposer ce qui doit condamner ce projet et de rappeler qu'une alternative bien moins coûteuse doit être mise en œuvre à la place. Cependant, la tenue d'États généraux de bonne foi et équilibrés implique l'application sans délai du moratoire que vous avez annoncé, et la suspension des travaux.

Nous vous rappelons que la gare de la Mogère :

- est massivement rejetée par les citoyens, et insupportable pour les usagers du fait de l'absence de correspondances entre les deux gares de Montpellier;
- nécessite de ruineux raccordements routiers et tramway à construire, alors qu'il suffirait du modeste aiguillage de Saint-Brès, intégré dans la déclaration d'utilité publique de 2005 du CNM, pour permettre la desserte de Montpellier Saint-Roch par les TGV les plus directs;
- n'est pas justifiée par une saturation de la voie classique: la prochaine déviation des trains de fret sur le contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) évite déjà ce risque ;
- est située en un lieu aberrant dans une perspective de long terme, en plus des risques naturels largement évoqués : si une gare devait être construite, elle devrait être à l'ouest de Montpellier, en correspondance avec la ligne nouvelle vers Perpignan ;
- fait l'objet de recours contentieux non encore jugés.

Nous rappelons en outre que la gare de la Mogère ne peut être dissociée du projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, et que celle-ci mérite également des débats, notamment sur la place du fret et sur les projets de gares excentrées (Béziers A75 et Narbonne Pont des Charettes).

Dans l'attente, recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses,

**SIGNATURE**